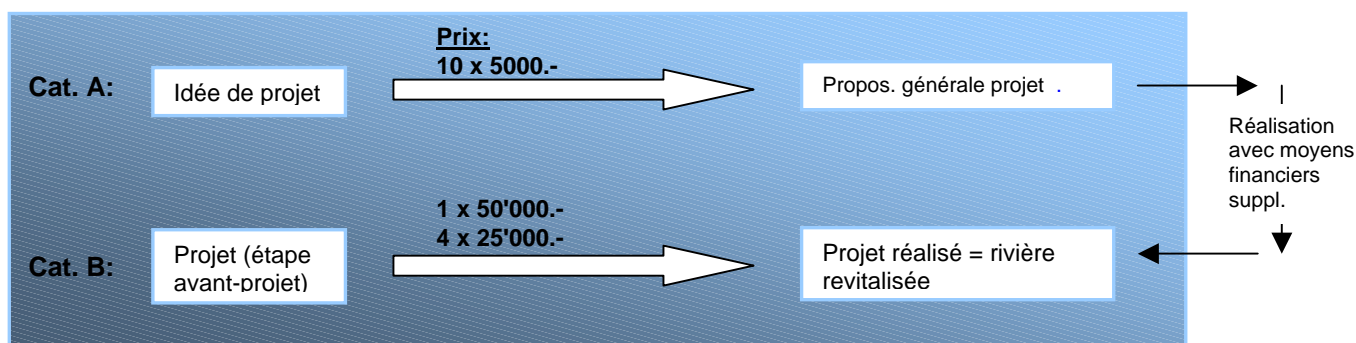


Concours de revitalisation Riverwatch

Dans le cadre du projet Riverwatch et en collaboration avec la fondation Gebauer, le WWF Suisse réalise en 2007 un concours pour des projets de revitalisation. Seront récompensés en tout dix idées et cinq projets contribuant considérablement à la revitalisation des ruisseaux et rivières suisses et dont l'initiation ou la réalisation sera rendue possible grâce à cette remise de prix. La valeur totale des prix sera de 200.000 francs. La date limite pour la remise des descriptions de projet au concours est le 22 juin 2007.

Conditions de participation

- Les gardes-rivières inscrits ont le droit de participer.
- La candidature doit être déposée par écrit et de façon complète selon les critères des idées (catégorie A) et des projets (catégorie B).
- Les prix sont exclusivement utilisés pour l'exécution des idées de projet ou la réalisation des projets de revitalisation. Les gardes-rivières travaillent à titre honorifique.
- La date limite d'envoi des idées et projets est le 22 juin 2007 (date du cachet de la poste).



Critères pour les contributions

A: Idées pour des projets de revitalisation

Le formulaire correspondant est à remplir intégralement. Des précisions supplémentaires et des visualisations de l'idée de projet sous forme écrite sont souhaitées.

Dans la catégorie A, les dix meilleures idées de projet seront récompensées d'une prime de 5.000.- maximum. Le jury appliquera les critères suivants :

- Utilité écologique par rapport à l'aspect financier
- Possibilités de réalisation: le prix doit permettre de mettre au point les idées de projet intéressantes au niveau écologique et d'établir des ébauches de projet.
- Multifonctionnalité : utilité pour l'écologie, la protection contre les crues et les loisirs

Le prix permet de financer le développement de l'idée en proposition générale de projet par un expert. La somme n'est pas destinée au garde-rivière lui-même, le WWF l'utilise pour rémunérer l'expert, qui met au point le projet avec le garde-rivière.

B: Projets de revitalisation

Une documentation aussi complète que possible sur le projet planifié est à remettre.

La documentation de projet doit traiter les points suivants :

- o Evaluation de l'état de la rivière (éco-morphologie et écoulement des eaux)
- o Analyse des déficits
- o Potentiel écologique des mesures de revitalisation
- o Propositions de mesures, y compris évaluation de la faisabilité
- o Matériel cartographique (1:25'000 ou plus petit)
- o Documentation en images du cours d'eau
- o Organigramme du projet
- o Calendrier
- o Plan de financement, informations détaillées sur l'utilisation prévue du prix

Des précisions et visualisations supplémentaires de la proposition de projet sont souhaitées.

Dans la catégorie B, cinq projets seront récompensés. Le jury applique les critères suivants :

- a) Documentation suffisante du projet
- b) Utilité écologique par rapport à l'aspect financier
- c) Hauteur des moyens financiers supplémentaires nécessaires pour ce projet
- d) Chances de réalisation: le prix doit permettre d'initier et de réaliser les projets intéressants au niveau écologique
- e) Multifonctionnalité : utilité pour l'écologie et les loisirs

Les projets se trouvent déjà à un stade avancé, de préférence à l'étape de l'avant-projet. Les prix sont attribués pour la réalisation des projets. Le meilleur projet se verra récompensé d'une prime de 50.000.-. Les prix de la deuxième à la cinquième place seront de 25.000.- en moyenne. Le montant exact est fixé par le jury et dépend des dimensions du projet et du plan de financement.

Jury et reportage

Un jury de concours, bénéficiant d'un large soutien, récompensera 15 projets au total.

L'ensemble des projets soutenus sont tenus d'informer régulièrement le WWF Suisse des progrès du projet au cours des phases de mise au point et de réalisation.

La candidature est à adresser à:

WWF Suisse
Riverwatch
Postfach
8010 Zurich

Pour de plus amples informations: Andreas Knutti, 044 297 21 21, riverwatch@wwf.ch